



EXPOSITION INTERNATIONALE D'ARTS PLASTIQUES DE  
NICE ET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

**AIGLE DE NICE DE CRISTAL**  
**BULLETIN D'INSCRIPTION - 7<sup>ème</sup> ANNEE**  
**THEME : L'ÉCOLOGIE**

**SAINT-LAURENT-DU-VAR, CLUB HOUSE, SUR LE PORT**  
**DU 18 AU 31 OCTOBRE 2022**

A retourner à « L'AIGLE DE NICE » Résidence Octopussy – 133 route de Bellet – 06200 NICE

COTISATION: **35€**

PARTICIPATION :

PEINTURE HUILE, ACRYLIQUE, AQUARELLE, PASTEL, PHOTO D'ART :

Moins de 73 x 60 cm	Par œuvre , <b>65 €</b>
Pour les 73 x 60 cm à 100 x 81 cm (Max 40 F)	Par œuvre , <b>110 €</b>
Au delà de 40F	Par œuvre , <b>300 €</b>

SCULPTURE :

Poids de 0 à 25 kg	Par œuvre , <b>55 €</b>
Poids de 26 à 50 kg	Par œuvre , <b>80 €</b>
Au delà de 50kg	Par œuvre , <b>200 €</b>

<b>Nom</b>			
<b>Prénom</b>			
<b>Pseudonyme</b>		<b>Age</b>	
<b>Nationalité</b>			
<b>Adresse</b>			
<b>Ville</b>		<b>Code Postal</b>	
<b>Pays</b>			
<b>Tel d'Atelier</b>			
<b>Tel personnel</b>			

L'Aigle de Nice, Résidence Octopussy, 133 route de Bellet, 06200 Nice  
Tel : 04 93 18 05 89 Mobile : 06 75 49 95 58  
Site web : [www.aigledenice.com](http://www.aigledenice.com) Email : [president@aigledenice.com](mailto:president@aigledenice.com)



<b>Fax</b>	
<b>Adresse Email</b>	
<b>Site Internet</b>	

**1 seule œuvre** est autorisée pour ce prix :

<b>Titre de l'œuvre</b>	<b>Dimensions</b>	<b>Valeur en Euro €</b>	<b>Matière</b>

+ Participation aux frais d'assurance: **5€**

**Délais d'inscription** : 8 septembre 2022 pour les Artistes de toutes les Nations

**Conditions pour y participer** : Avoir été Lauréat à un des concours de l'Aigle de Nice au moins une fois depuis 1989

Règlement par Chèque à l'ordre de L'AIGLE DE NICE à joindre au bulletin d'inscription (*cotisation + participation + participation aux frais d'assurance*) par envoi en suivi ou recommandé

*Je déclare avoir pris connaissance du règlement et d'en accepter toutes les conditions.*

NICE, le..... (2)

Signature **obligatoire** de l'Artiste :

**(1)** : Obligatoire même si les œuvres ne sont pas à vendre

**(2)** : date et signature obligatoires suivies de la mention « lu le règlement et approuvé »

L'Aigle de Nice, Résidence Octopussy, 133 route de Bellet, 06200 Nice  
Tel : 04 93 18 05 89 Mobile : 06 75 49 95 58  
Site web : [www.aigledenice.com](http://www.aigledenice.com) Email : [president@aigledenice.com](mailto:president@aigledenice.com)



## REGLEMENT DE LA 7<sup>ème</sup> EDITION

L'Association L'AIGLE DE NICE dont le **Siège Administratif** se trouve aux 133, route de Bellet, **06200 NICE**, organise tous les 4 ans l'**Aigle de Cristal, Exposition Internationale de Nice et de la REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**.

Cette manifestation de Prestige est **ouverte exclusivement aux artistes ayant déjà reçu un prix lors d'une des éditions précédentes du Grand Prix de l'Aigle de Nice**, qu'ils soient Français ou Etrangers.

Le thème de la 7<sup>ème</sup> édition est **L'ÉCOLOGIE**

### CONDITIONS PARTICULIERES

Pour y participer l'Artiste devra adresser au siège administratif et correspondance de **L'AIGLE DE NICE** :

1. Le montant de sa cotisation donnant droit à l'inscription : **35 €**
2. La participation aux frais d'assurance : **5 €**
3. Les droits de participation selon les modules énumérés plus haut : PEINTURE, DESSINS, SCULPTURES...

Au-delà de ces dimensions ou de ces poids, une demande de dérogation devra être formulée à Monsieur le Commissaire Général. **A ce sujet, il est précisé que les œuvres hors norme seront livrées à la salle d'exposition soit par l'Artiste lui-même ou un transporteur et repris dans les mêmes conditions sans que l'association organisatrice ne soit sollicitée à un aucun moment pour des formalités ou des modalités de réexpédition.**

### SEULES LES CREATIONS SONT ADMISES ! LES COPIES SONT EXCLUES.

Les inscriptions sont closes le 8 septembre pour les Artistes Lauréats

**IMPORTANT** : Il est formellement interdit d'envoyer de l'argent en espèces avec l'inscription. Nous déclinons toutes responsabilités. Chèque et inscription à régler par chèque, mandat cash ou virement bancaire (RIB a demander auprès de l'Association a **president@aigledenice.com**) - envoi en recommandé ou lettre suivie.

*L'Artiste a la possibilité d'inscrire une seule œuvre et écrira lisiblement le titre au dos de son œuvre*

**Tous les frais d'expédition et de réexpédition sont à la charge de l'Artiste. Aucun envoi ne sera accepté si l'Artiste reste redevable des frais d'expédition au transporteur.**

Pour tous paiements en **EUROCHEQUE** ou chèques Etrangers, rajouter 25,00 € par chèque établi pour frais bancaires. Inutile de nous envoyer les œuvres originales avant de connaître les résultats de la présélection.

**L'Artiste sera informé de sa sélection par courrier simple** et recevra les directives à suivre pour l'envoi des œuvres originales et l'insertion dans le catalogue officiel. Toutes œuvres expédiées au siège social ou au siège

L'Aigle de Nice, Résidence Octopussy, 133 route de Bellet, 06200 Nice

Tel : 04 93 18 05 89 Mobile : 06 75 49 95 58

Site web : [www.aigledenice.com](http://www.aigledenice.com) Email : [president@aigledenice.com](mailto:president@aigledenice.com)



administratif de L'Aigle de Nice avant notre lettre d'informations du mois de juin seront retournées à leurs expéditeurs. Nous ne pouvons pas garder les tableaux longtemps.

**Suivant la formule consacrée par les SALONS et GRANDS PRIX :**

Les Artistes exposants devront assurer obligatoirement les œuvres sélectionnées contre tous les risques (*incendie, détérioration, perte, vol, etc.*) et être couverts par une responsabilité civile pour tout dégât ou accident qu'il pourra provoquer. L'Association organisatrice de l'Aigle de Cristal, L'AIGLE DE NICE décline toute responsabilité pour les dommages qui pourraient être causés aux œuvres au cours du transport et pendant toute la durée de l'exposition ainsi que toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégâts qui pourraient être causés aux œuvres exposées. Obligation est faite aux Artistes exposants non assurés de renoncer à tous recours contre L'AIGLE DE NICE, ASSOCIATION organisatrice ainsi que les Municipalités et Galeries qui nous reçoivent, et d'obtenir de leurs assureurs la même renonciation sans réserve. Les sculpteurs devront équiper leurs œuvres de manière à pouvoir les fixer sur un socle afin de diminuer le risque de vol ou de casse. L'AIGLE DE NICE ne peut engager sa responsabilité sur le territoire National et à l'étranger, elle est seule souveraine dans ses décisions, ses responsabilités et ses publicités dans l'organisation de L'AIGLE DE CRISTAL Les Artistes exposants autorisent l'Aigle de Nice à reproduire leurs œuvres **sur tous supports publicitaires** : affiches, cartons d'invitation, photos, vidéos, revues de Presse, et autres.

**ATTENTION TRES IMPORTANT :**

**Les Peintures non reprises à la fin du Grand Prix seront stockées dans un local sécurisé et coûtera à l'Artiste la somme de 10 € par œuvre et par mois de stockage. Les sculpteurs sont invités à repartir avec leurs œuvres.**

**L'AIGLE DE NICE se réserve le droit en cas de FORCE MAJEURE de :**

1. Modifier les dates et heures d'ouverture
2. Annuler la manifestation (dans cette dernière hypothèse et tenant compte des frais de publicité engagés, 50% seulement de la participation seront remboursés. La cotisation reste acquise à L'AIGLE DE NICE.

En cas de désistement, la participation versée ne sera pas remboursée aux exposants, sauf en cas de force majeure sur justificatif. Une enveloppe timbrée devra être jointe pour la réponse.

L'Artiste qui remporte un Prix à L'Aigle de Nice devra **obligatoirement** faire figurer dans toutes ses démarches publicitaires ou autres la mention du Prix qu'il a obtenu suivi de l'Aigle de Nice.

Ce Règlement est valable pour toutes les expositions sans exception y compris celles dites «*intermédiaires*» durant l'année en cours.

**Alain BIDEAUX**  
*Président- Fondateur*  
*Commissaire Général de l'Aigle de Nice*

**Pris connaissance du règlement**  
Signature obligatoire de l'Artiste